

Ne touchez pas à la loi de 1905 !



Les dés semblent jetés désormais. Le Président de la République a annoncé qu'il entendait au début de l'année 2019 modifier la loi de 1905 sur des aspects financiers et de labellisation de cultes « reconnus ». Selon la presse, un tiers de la loi (pas moins !) serait concerné. Il s'agirait donc d'une remise en cause en profondeur de la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat.

La loi de 1905 repose sur deux principes essentiels que doit mettre en œuvre la République pour garantir à tous la liberté de conscience :

- * La non-reconnaissance des cultes
- * Le non-financement des religions

Or, le projet d'Emmanuel Macron remet précisément en cause ces deux principes essentiels. Par le biais d'une fiscalité dérogatoire, il mettrait, en effet, en place un financement public déguisé des cultes. Serait aussi donné un « label gouvernemental » à certains cultes reconnus, qui pourraient ainsi bénéficier d'aides financières et matérielles.

Pour tromper l'opinion publique, la communication de l'Élysée proclame que la loi de 1905 a été déjà modifiée et qu'elle n'est pas « sacrée ». Si la loi de 1905 a été modifiée, c'est quasiment toujours pour tenir compte de l'évolution des choses en 113 ans, mais sans jamais remettre en cause les fondements de la loi. Par exemple, l'article 43 sur l'Algérie est considéré comme obsolète et pour cause, d'autres sont devenus caducs de fait, car ils répondaient à des situations ponctuelles. Ces situations ayant changé, les articles concernés ont dû être modifiés.

La seule grande « modification » a été celle opérée le 25 décembre 1942 par le Régime de Vichy qui a modifié le principe de non-financement des cultes. Or, c'est précisément ce que veut faire Emmanuel Macron, en marche ainsi dans les pas de Philippe Pétain. Car la loi du 9 décembre 1905, stipule de la manière la plus claire : « La République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte. »

Avec Emmanuel Macron, la République reconnaîtrait certaines religions et les financerait !

Ce n'est donc pas mineur, mais fondamental. On ne fera pas prendre la proie pour l'ombre à la Libre Pensée. Les propositions du gouvernement visent le cœur de la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat.

La Libre Pensée a donc décidé de signifier le refus de la France laïque de voir modifier la loi de 1905 à l'occasion de la date anniversaire de la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat, les 7, 8 et 9 décembre 2018. Nous rappelons qu'Emmanuel Macron a refusé de recevoir la Libre Pensée sur ce sujet.

C'est pourquoi comme ce sera le cas dans tous les départements, la libre pensée 43 invite toutes les associations laïques, les syndicats, les partis, les Elus à participer à un

RASSEMBLEMENT LAÏQUE
VENDREDI 7 DECEMBRE 2018 à 18 H
SALLE DE CONFERENCE CENTRE P. CARDINAL
43000 LE PUY

Sur le thème :

« Ne touchez pas à la loi de 1905 ! »



Loi de 1905 de Séparation des Eglises et de l'Etat :

*Article 1 : La République assure la liberté de conscience .
Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules
restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre pu-
blic*

*Article 2 : la République ne reconnaît, ne salarie ni ne
subventionne aucun culte*

Ces principes sont intangibles

Vendredi 7, samedi 8 et dimanche 9 décembre 2018
A l'appel de la Fédération Nationale de la LIBRE PENSEE

Mobilisation pour la défense de la laïcité et de la Loi de 1905 !

Le Président Macron et le Ministre de l'Intérieur Castaner
annoncent une modification de la Loi de 1905 de
Séparation des Eglises et de l'Etat pour janvier 2019

- C'est le début de l'extension du Concordat d'Alsace-Moselle à tout le territoire !
- C'est une atteinte sans précédent à la Loi de 1905 !
- C'est un mauvais coup que Macron et Castaner préparent contre la laïcité !

**Contre cette forfaiture , mobilisation des laïques et de leurs
associations !**

**Il faut agir dans l'union la plus large, dans la diversité
et l'unité,
pour défendre la loi de 1905 !**

**RASSEMBLEMENT LAÏQUE
VENDREDI 7 DECEMBRE 2018 à 18 H
SALLE DE CONFERENCE CENTRE P. CARDINAL
43000 LE PUY**